

pro infirmis

Rapport financier 2024



Faits et chiffres

	2024	2023
Bilan (en millions de CHF)		
Actifs circulants	87,0	82,4
Actifs immobilisés	33,3	34,8
Total des actifs	120,3	117,2
Capital étranger	37,4	36,6
Capital des fonds affectés	36,3	37,4
Capital de l'organisation	46,6	43,2
Total des passifs	120,3	117,2
Compte d'exploitation (en millions de CHF)		
Produits de la récolte de fonds	19,2	18,0
Subventions AI	56,5	54,6
Produits des prestations	11,4	11,6
Subventions de la Confédération, des cantons et des communes	20,8	19,7
Autres produits	3,3	3,3
Total des produits d'exploitation	111,2	107,2
Charges de personnel	-71,8	-74,4 ¹
Charges pour clients et organisations du handicap	-28,7	-28,5
Autres charges d'exploitation	-13,4	-14,7 ¹
Amortissements	-1,3	-1,5
Total des charges d'exploitation	-115,2	-119,1
Résultat d'exploitation	-4,0	-11,9
Résultat non opérationnel	7,3	7,3
Résultat annuel avant prélèvement sur capital de l'organisation	3,3	-4,6
Personnel		
Total collaboratrices et collaborateurs	1'574	1'805
Collaboratrices et collaborateurs rémunérés au mois	711	769
Équivalent en postes à plein temps	520	542
Collaboratrices et collaborateurs rémunérés à l'heure	863	1'036
Équivalent en postes à plein temps	93	97
Personnes actives à titre honorifique dans les comités cantonaux	104	113
Directions cantonales	14	15
Services de consultation	51	51
Récolte de fonds (en millions de CHF)		
Produits de la récolte de fonds	19,2	18,0
Charges de la récolte de fonds	6,8	6,8
Rémunérations et indemnités (en kCHF)*		
Total des rémunérations des 6 membres de la Direction	999	1'091
Rapport entre le salaire le plus bas et le plus élevé	1 : 4	1 : 4
Indemnités aux membres du Bureau	85	76
Dont indemnités au président/à la coprésidence (total)	30	30

* Les indemnités sont fixées conformément aux directives de la ZEWO.

¹reclassé

Des différences d'arrondi sont possibles, les chiffres des comptes annuels étant présentés en kCHF.

Table des matières

Comptes annuels consolidés

1. Bilan consolidé	6
2. Compte d'exploitation consolidé	7
3. Tableau de financement consolidé	8
4. Tableau de variation du capital	10
5. Bases de la présentation des comptes	13
5.1 Généralités	13
5.2 Consolidation et périmètre de consolidation/continuité	13
5.3 Organisations/personnes/institutions liées	13
6. Principes d'évaluation et commentaires	14
6.1 Bilan consolidé	14
6.2 Compte d'exploitation consolidé	20
6.3 Tableau de financement consolidé	23
7. Autres indications	24
7.1 Charges selon Swiss GAAP RPC 21, chiffre 22	24
7.2 Indemnités destinées aux membres du Bureau et de la Direction	24
7.3 Prestations gratuites	24
7.4 Transactions de donation et d'échange	24
7.5 Opérations hors bilan	25
7.6 Indications sur les engagements de prévoyance au sens de la RPC 16	25
7.7 Événements après le jour du bilan	25
7.8 Indications sur la réalisation d'une gestion des risques	25
7.9 Dettes non portées au bilan	25
8. Rapport de l'organe de révision	26

Comptes individuels de l'association Pro Infirmis

9. Bilan de l'association	30
10. Compte d'exploitation de l'association	31
11. Bases de la présentation des comptes	31
12. Commentaires sur les postes du bilan et du compte d'exploitation	32
13. Autres indications	33
14. Rapport de l'organe de révision	34



Introduction

Étape importante vers un financement durable de Pro Infirmis



Stéphanie Thalmann-Vogel
Cheffe Finances et Informatique

Chère lectrice, cher lecteur,

C'est avec joie et fierté que nous vous présentons une année financière pleine de succès. Après deux années difficiles, nous avons réussi à augmenter nos produits et à réduire les coûts, avec pour effet une amélioration significative du résultat d'exploitation. Par ailleurs, nous avons profité de l'évolution favorable des marchés financiers en 2024. Les comptes pour l'ensemble de l'organisation se sont clos par un excédent de 3,3 millions de francs.

Des mesures ciblées et l'exploitation des synergies nous ont permis d'atteindre nos objectifs d'économie. En canalisant nos efforts sur notre cœur de métier et en optimisant nos processus administratifs, nous avons pu considérablement abaisser les coûts.

Comme annoncé, nous avons procédé en 2024 à une réduction des heures de consultation sociale. Cette mesure a également eu pour effet d'atténuer le déficit structurel. Avec un total de 27 000 heures en moins, nous avons même dépassé notre objectif. Cependant, il nous tient à cœur que ces économies ne pénalisent pas notre clientèle. L'accès à nos prestations doit être garanti sur l'ensemble du territoire. De plus, nous voulons pouvoir maintenir la haute qualité de ces prestations et les développer en fonction des besoins.

Des changements pour l'avenir

Notre organisation est en pleine mutation. Grâce à l'excédent réalisé en 2024, nous pouvons effectuer d'importants investissements dans le cadre du processus de changement et de la stratégie des prestations – nous préparons ainsi Pro Infirmis pour l'avenir.

Notre intention est d'utiliser l'essor pris en 2024 pour assurer le meilleur soutien possible aux personnes en situation de handicap, encourager leur autonomie et sensibiliser le public à leurs besoins.

Stéphanie Thalmann-Vogel
Cheffe Finances et Informatique

1. Bilan consolidé

		31.12.2024		31.12.2023	
Actifs (en kCHF)					
Liquidités	1	7'918	6,6 %	6'502	5,5 %
Titres	2	73'128	60,8 %	68'632	58,6 %
Créances résultant de prestations	3	3'726	3,1 %	3'495	3,0 %
Autres créances à court terme	4	430	0,3 %	358	0,3 %
Stocks	5	231	0,2 %	236	0,2 %
Actifs de régularisation	6	1'581	1,3 %	3'202	2,7 %
Actifs circulants		87'014	72,3 %	82'425	70,3 %
Immobilisations financières	7	158	0,1 %	304	0,3 %
Immobilisations corporelles meubles	8	2'629	2,2 %	3'502	3,0 %
Immobilisations corporelles immeubles	9	30'550	25,4 %	30'970	26,4 %
Actifs immobilisés		33'337	27,7 %	34'776	29,7 %
Total des actifs		120'351	100,0 %	117'201	100,0 %
Passifs (en kCHF)					
Dettes financières à court terme	10	14'500	12,0 %	13'500	11,5 %
Dettes à court terme résultant de prestations	11	1'165	1,0 %	1'379	1,2 %
Autres dettes à court terme	12	2'224	1,9 %	3'187	2,7 %
Provisions à court terme	13	160	0,1 %	265	0,2 %
Passifs de régularisation	14	1'180	1,0 %	1'380	1,2 %
Capitaux étrangers à court terme		19'230	16,0 %	19'711	16,8 %
Dettes financières à long terme	15	15'000	12,4 %	15'000	12,8 %
Provisions à long terme	16	3'227	2,7 %	1'841	1,6 %
Capitaux étrangers à long terme		18'227	15,1 %	16'841	14,4 %
Capital des fonds	17	36'342	30,2 %	37'387	31,9 %
Capital lié		8'741	7,3 %	7'346	6,3 %
Capital libre		37'810	31,4 %	35'917	30,6 %
Capital de l'organisation	18	46'552	38,7 %	43'262	36,9 %
Total des passifs		120'351	100,0 %	117'201	100,0 %

2. Compte d'exploitation consolidé

		2024		2023	
Produits d'exploitation (en kCHF)					
Produits de la récolte de fonds	19	19'233	17,3 %	18'015	16,8 %
Subventions AI	20	56'464	50,7 %	54'645	51,0 %
Produits des prestations	21	11'441	10,3 %	11'620	10,8 %
Subventions de la Confédération, des cantons et des communes	22	20'771	18,7 %	19'646	18,3 %
Autres produits	23	3'326	3,0 %	3'303	3,1 %
Total des produits d'exploitation		111'234	100,0 %	107'228	100,0 %
Charges d'exploitation (en kCHF)					
Charges de personnel	24	-71'768	-64,5 %	-74'420 ¹	-69,4 %
Charges pour clientes et clients et organisations du handicap	25	-28'711	-25,8 %	-28'518	-26,6 %
Autres charges d'exploitation	26	-13'436	-12,1 %	-14'710 ¹	-13,7 %
Amortissements des immobilisations d'exploitation	27	-1'349	-1,2 %	-1'491	-1,4 %
Total des charges d'exploitation		-115'266	-103,6 %	-119'138	-111,1 %
Résultat d'exploitation en kCHF		-4'032	-3,6 %	-11'910	-11,1 %
Résultat financier	28	5'436	4,9 %	4'269	4,0 %
Résultat des immeubles hors exploitation	29	844	0,8 %	748	0,7 %
Autre résultat sans rapport avec les prestations	30	-3	0,0 %	15	0,0 %
Résultat avant variation du capital des fonds en kCHF		2'244	2,1 %	-6'878	-6,4 %
Variation du capital des fond	31	1'045	0,9 %	2'312	2,2 %
Résultat annuel avant prélèvement sur capital de l'organisation en kCHF	32	3'289	3,0 %	-4'567	-4,3 %

¹ Au cours de l'exercice, la pratique comptable concernant les prestations de travail de tiers a été adaptée. C'est pourquoi, pour permettre la comparaison avec l'année précédente, un montant de 1'720 kCHF a été transféré des charges de personnel 2023 aux autres charges d'exploitation 2023 (cf. également les chiffres 24 et 26, ainsi que les points 10. Compte d'exploitation de l'association et 12. Commentaires sur les postes du bilan et du compte d'exploitation). Ces reclassements n'ont aucune incidence sur le résultat.



3. Tableau de financement consolidé

	2024	2023
Résultat annuel avant prélèvement sur capital de l'organisation	3'289	-4'567
Variation du capital des fonds	-1'045	-2'312
Amortissements	1'583	1'724
Variation titres	-4'495	-4'470
Variation provisions	1'281	205
Résultat sortie actifs immobilisés	13	-5
Variation créances résultant de prestations	-231	57
Variation autres créances à court terme	-72	-25
Variation stocks	5	33
Variation actifs de régularisation	1'621	-1'505
Variation dettes résultant de prestations	-214	-1'038
Variation autres dettes à court terme	-963	-95
Variation passifs de régularisation	-200	-757
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation (en kCHF)	573	-12'755
Investissements immobilisations financières	-	-
Désinvestissements immobilisations financières	146	-
Investissements immobilisations corporelles	-330	-617
Désinvestissements immobilisations corporelles	27	62
Flux de fonds prov. d'investissements/désinvestissements (en kCHF)	-157	-555
Variation dettes financières à court terme	1'000	-2'900
Variation dettes financières à long terme	-	9'710
Flux de fonds provenant de l'activité de financement (en kCHF)	1'000	6'810
Variation des liquidités (en kCHF)	1'416	-6'499
État initial 1.1	6'502	13'001
État final 31.12	7'918	6'502
État de la variation des liquidités (en kCHF)	1'416	-6'499



4. Tableau de variation du capital

	Existant initial	Attribution résultat financier	Dotation	Transferts de fonds internes	Utilisation	Total variation	Existant final
Moyens provenant de fonds							
2023 (en kCHF)							
Fonds des parrainages	2'299	-	754	-	-778	-24	2'275
Fonds pour personnes handicapées mentales et leur famille	4'989	-	-	-	-173	-173	4'816
Fonds pour enfants handicapés du canton de Vaud	2'911	31	8	-	-21	19	2'930
Fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH)	2'011	-	-	-	-2'379	-2'379	-368
Fonds de compensation (art. 74 LAI)	1'376	-	604	-	-109	495	1'871
Fonds Loisirs pour personnes handicapées du canton de Vaud	1'224	12	-	-	-34	-22	1'202
Fonds pour moyens auxiliaires	2'023	-	219	-	-57	162	2'184
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich	2'111	-	-	-	-149	-149	1'962
Fonds travail social PI VD	1'263	13	59	-	-3	70	1'333
Fonds Haller pour aide directe	488	358	-	-	-224	134	622
Autres fonds spéciaux	13'563	15	2'905	-	-3'300	-381	13'183
Total fonds spéciaux	31'960	429	3'795	-	-6'449	-2'225	29'735
Fonds pour la formation professionnelle des personnes handicapées	2'006	-	-	-	-63	-63	1'943
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich	1'169	-	-	-	-	-	1'169
Autres fonds soumis à l'usufruit	2'265	-	-	-	-	-	2'265
Total fonds soumis à l'usufruit	5'440	-	-	-	-63	-63	5'377
Capital des fonds affectés	39'699	429	4'549	-	-7'290	-2'312	37'387
2024 (en kCHF)							
Fonds des parrainages	2'275	-	804	-	-796	8	2'284
Fonds pour personnes handicapées mentales et leur famille	4'816	-	-	-	-141	-141	4'675
Fonds pour enfants handicapés du canton de Vaud	2'930	37	6	-	-12	31	2'961
Fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH)	-368	-	302	-	-	302	-66
Fonds de compensation (art. 74 LAI)	1'871	-	725	254	-1'810	-830	1'041
Fonds Loisirs pour personnes handicapées du canton de Vaud	1'202	15	-	-	-5	10	1'212
Fonds pour moyens auxiliaires	2'184	-	202	-	-69	134	2'318
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich	1'962	-	-	-	-228	-228	1'734
Fonds travail social PI VD	1'333	17	40	-	-3	54	1'387
Fonds Haller pour aide directe	622	134	-	-	-	134	756
Autres fonds spéciaux	13'183	46	1'605	-254	-1'852	-455	12'728
Total fonds spéciaux	29'735	248	2'881	-	-4'119	-990	28'744
Fonds pour la formation professionnelle des personnes handicapées	1'943	-	-	-	-	-	1'943
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich	1'169	-	-	-	-	-	1'169
Autres fonds soumis à l'usufruit	2'265	24	-	-	-87	-63	2'202
Total fonds soumis à l'usufruit	5'377	24	-	-	-87	-63	5'314
Capital des fonds affectés	37'387	272	3'685	-	-5'002	-1'045	36'342



Les fonds affectés dont le montant s'élève à plus d'un million de francs sont indiqués individuellement. Tous les fonds ayant une valeur inférieure à 1 million de francs figurent sous « autres fonds spéciaux » ou sous « autres fonds soumis à l'usufruit ». Une autre énumération suivant des critères éloquentes, tels que l'affectation du fonds, n'est pas possible.

Les attributions aux fonds sont plus élevées que les produits affectés de la récolte de fonds, car elles comprennent également des fonds affectés non encore utilisés des pouvoirs publics (subventions de l'OFAS et des cantons) et des remboursements.

Le transfert de fonds interne au cours de l'année sous revue est un regroupement technique du fonds OSC (art. 74 LAI) avec le fonds de compensation (art. 74 LAI). Le fonds OSC (art. 74 LAI) figurait auparavant dans les autres fonds spéciaux.

Le « fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH) » correspond aux fonds non épuisés du fonds fédéral « Prestations d'aide aux personnes en situation de handicap PAH » que Pro Infirmis gère sous mandat pour l'aide directe aux clientes et clients concernés. L'existant final au 31.12.2024 de 66 kCHF constitue une créance envers l'OFAS. Cette créance a pu être nettement réduite au cours de l'exercice 2024, sans toutefois être complètement assainie.

L'attribution totale de 1'176 kCHF dans l'autre capital lié provient de legs durant l'exercice sous revue dans les cantons de Vaud, de Bâle et des Grisons (voir également chiffre 18).

	Existant initial	Attribution résultat financier	Dotation	Transferts de fonds internes	Utilisation	Total variation	Existant final
Moyens provenant du financement propre							
2023 (en kCHF)							
Fonds d'innovation	5'265	-	170	-	-760	-590	4'675
Autre capital lié	2'693	-	-	-	-23	-23	2'671
Total capital lié	7'959	-	170	-	-783	-613	7'346
Capital libre	39'870	-	-	-	-3'954	-3'954	35'917
Capital de l'organisation	47'829	-	170	-	-4'737	-4'567	43'262
2024 (en kCHF)							
Fonds d'innovation	4'675	-	650	-	-430	220	4'895
Autre capital lié	2'671	-	1'194	-	-18	1'176	3'847
Total capital lié	7'346	-	1'843	-	-448	1'396	8'741
Capital libre	35'917	-	1'894	-	-	1'894	37'810
Capital de l'organisation	43'262	-	3'737	-	-448	3'289	46'552

5. Bases de la présentation des comptes



5.1 Généralités

Les comptes annuels de l'ensemble de l'organisation Pro Infirmis, présentés ici, ont été établis conformément aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'organisation et sont conformes aux dispositions légales suisses, aux statuts de Pro Infirmis et aux standards de la fondation Zewo (service suisse de certification pour les organisations d'utilité publique qui récoltent des dons). Les principes généraux d'évaluation selon le cadre conceptuel des Swiss GAAP RPC ont été appliqués.

5.2 Consolidation et périmètre de consolidation/continuité

Les comptes individuels de l'association Pro Infirmis reflètent la consolidation des 14 directions cantonales, du Siège principal de Pro Infirmis, de la subvention fédérale PAH (Prestations d'aide aux personnes en situation de handicap), ainsi que de deux fonds qui, pour des raisons administratives, font l'objet de comptabilités séparées.

Les comptes consolidés intègrent les fondations « Charlotte und Hans Haller Stiftung » et « Marchesa Esther Medici del Vascello Stiftung », car leurs conseils de fondation respectifs sont occupés en majorité par des collaboratrices et collaborateurs ou des représentants d'organes de Pro Infirmis.

La consolidation est effectuée sur la base des différentes clôtures, après vérification de celles-ci. Les clôtures reposent sur des principes d'établissement du bilan et d'évaluation uniformes, valables pour chacune d'elles. Les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

5.3 Organisations/personnes/institutions liées

D'un point de vue historique, Pro Infirmis entretient une relation étroite avec la fondation Profil, qui avait à l'origine été fondée par Pro Infirmis. Pro Infirmis est représentée au conseil d'administration de Profil par trois membres sur huit. Elle a conclu un contrat de prestations avec Profil. Depuis mai 2023, Pro Infirmis est également représentée par un membre au conseil d'administration de Sitios. Durant l'exercice, aucune transaction importante n'a eu lieu avec les autres organisations liées.

6. Principes d'évaluation et commentaires

De manière générale, on applique aux comptes annuels le principe du coût d'acquisition ou de production. Ce principe repose sur la règle de l'évaluation séparée des actifs et des passifs. Les principes les plus importants en matière d'établissement du bilan sont présentés ci-après. Lorsque l'évaluation s'écarte des principes, cette exception donne lieu à un commentaire. La comptabilité est tenue en francs suisses. Les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont convertis aux cours de clôture des devises à la date du bilan.

6.1 Bilan consolidé

Actifs circulants

Les actifs circulants renferment uniquement des postes à court terme qui viennent à échéance dans un délai de 12 mois au plus à compter de la date du bilan.

1 Liquidités

Les soldes en caisse, sur les comptes PostFinance ou bancaires sont évalués à leur valeur nominale. Les liquidités renferment les postes suivants :

	31.12.2024	31.12.2023
Caisses	64	78
Postfinance	2'113	2'492
Comptes bancaires	5'741	3'932
Total kCHF	7'918	6'502

2 Titres

Les titres renferment des placements de capitaux réalisables à court terme, sous forme d'actions et d'obligations. L'évaluation est effectuée à la valeur vénale selon le relevé de dépôt. En 2024, la performance nette a été de 7,7 % (année précédente 6,6 %).

	31.12.2024	31.12.2023
Total kCHF	73'128	68'632

3 Créances résultant de prestations

Les créances résultant de prestations renferment les postes suivants :

	31.12.2024	31.12.2023
Envers des tiers	3'383	3'090
Envers des client-es	401	417
Envers des collaboratrices et collaborateurs	4	13
Provenant d'avances pour véhicules	-	32
Ducroire	-62	-57
Total kCHF	3'726	3'495

Le ducroire est estimé de manière forfaitaire à 2 % des créances en souffrance au 31 décembre. Conformément aux Swiss GAAP RPC, cette manière de calculer le ducroire est admise si elle reflète de manière fiable le total des pertes potentielles. Cela vaut notamment pour les créances en souffrance portant sur de petits montants et aux objets très hétérogènes, comme c'est le cas chez Pro Infirmis.

4 Autres créances à court terme

Les autres créances à court terme renferment les garanties de loyer versées par Pro Infirmis ainsi que les créances d'impôt anticipé.

	31.12.2024	31.12.2023
Garanties de loyer	308	258
Créances impôt anticipé	122	99
Total kCHF	430	358

5 Stocks

Les stocks renferment les postes suivants :

	31.12.2024	31.12.2023
Véhicules transformés pour personnes handicapées	108	169
Eurokey	88	37
Stock marchandises projet d'inclusion restaurant Locarno	22	18
Total marchandises	218	224
Matériel de bureau	13	12
Total fournitures d'exploitation	13	12
Total kCHF	231	236

6 Actifs de régularisation

Ce poste contient les dépenses pour l'exercice suivant, payées à l'avance, les régularisations relatives aux assurances sociales, ainsi que les produits exigibles sur la base des prestations fournies en 2024. L'année précédente, des primes d'assurances sociales d'environ 800 kCHF avaient été payées à l'avance.

	31.12.2024	31.12.2023
Subventions des cantons et des communes	746	1'335
Autres dépenses payées à l'avance	448	568
Assurances sociales	285	1'013
Autres produits à recevoir	103	286
Total kCHF	1'581	3'202

Actifs immobilisés

7 Immobilisations financières

Pro Infirmis accorde des prêts de durée limitée à des clientes et clients ou à des organisations tierces, prêts destinés au financement de projets compatibles avec les buts qu'elle poursuit.

	31.12.2024	31.12.2023
Créances à long terme envers institutions	158	304
Total kCHF	158	304

8 Immobilisations corporelles meubles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'exploitation. Les amortissements s'effectuent de manière linéaire, sur la base de la durée d'utilisation estimée des objets. La durée de vie ou d'amortissement estimée est la suivante :

Mobilier/installations	10 ans
Informatique, installations de communication, divers	5 ans
Véhicules	8 ans
Équipement et installations fixes	10 ans

	Mobilier et installations	Informatique, installations de communication, divers	Véhicules	Équipement et installations fixes	Total
Valeur comptable nette 1.1.2023 (en kCHF)	959	1'901	199	1'239	4'298
Valeurs d'acquisition					
État 1.1	3'453	8'012	704	3'443	15'612
Entrées	157	150	99	150	556
Sorties	-35	-3	-29	-10	-77
État 31.12	3'575	8'159	773	3'584	16'091
Amortissements cumulés					
État 1.1	2'494	6'111	505	2'204	11'314
Amortissements	236	754	57	256	1'303
Sorties	-	-	-27	-	-27
État 31.12	2'730	6'865	534	2'460	12'589
Valeur comptable nette 31.12.2023	845	1'294	239	1'123	3'502
Valeur comptable nette 1.1.2024 (en kCHF)					
Valeurs d'acquisition					
État 1.1	3'575	8'159	773	3'584	16'019
Entrées	51	119	26	135	330
Sorties	-275	-18	-43	-375	-712
État 31.12	3'350	8'260	755	3'343	15'708
Amortissements cumulés					
État 1.1	2'730	6'865	534	2'460	12'589
Amortissements	214	662	50	236	1'162
Sorties	-269	-4	-43	-356	-671
État 31.12	2'675	7'523	541	2'341	13'080
Valeur comptable nette 31.12.2024	676	737	214	1'002	2'629

9 Immobilisations corporelles immeubles

Les immeubles d'exploitation sont évalués à la valeur d'achat, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'exploitation. Les immeubles utilisés à diverses fins (utilisation propre / location à des tiers) sont classés, soit parmi les immeubles d'exploitation, soit parmi les immeubles de rendement, en fonction de leur utilisation prépondérante.

Les amortissements s'effectuent de manière linéaire, sur la base de la durée d'utilisation estimée des objets. Pour les immeubles d'exploitation et hors exploitation, la durée de vie ou d'amortissement estimée est de 50 ans. Les terrains ne sont pas amortis. Tous les postes sont contrôlés chaque année pour déceler d'éventuelles dépréciations d'actifs. Dans le cas des propriétés par étage, on renonce à faire figurer la valeur du terrain séparément.

Une partie des immeubles est grevée de prêts garantis par des gages immobiliers et d'une hypothèque fixe, pour un montant total de 15'000 kCHF (année précédente 15'000 kCHF).

La valeur comptable de ces immeubles se monte à 19'585 kCHF (année précédente 19'924 kCHF).

Le poste « Terrains non bâtis » renferme essentiellement des terrains loués en droit de superficie sur le long terme à des tiers. Ces terrains ont été légués à Pro Infirmis dans le cadre d'une succession.

	Bâtiments d'exploitation	Bien-fonds d'exploitation	Bâtiments hors exploitation	Bien-fonds hors exploitation	Terrains non bâtis	Total
Valeur comptable nette 1.1.2023 (en kCHF)	9'996	3'414	7'066	3'267	7'595	31'338
Valeurs d'acquisition						
État 1.1	12'049	3'414	8'843	3'267	7'595	35'168
Entrées	31	-	31	-	-	61
Sorties	-4	-	-4	-	-	-9
Reclassification	-2'765	-	2'718	-	-	-47
État 31.12	9'310	3'414	11'588	3'267	7'595	35'174
Amortissements cumulés						
État 1.1	2'053	-	1'777	-	-	3'830
Amortissements	187	-	233	-	-	420
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassification	-23	-	-23	-	-	-46
État 31.12	2'217	-	1'987	-	-	4'204
Valeur comptable nette 31.12.2023	7'093	3'414	9'601	3'267	7'595	30'970
Valeur comptable nette 1.1.2024 (en kCHF)						
Valeurs d'acquisition						
État 1.1	9'310	3'414	11'588	3'267	7'595	35'174
Entrées	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
État 31.12	9'310	3'414	11'588	3'267	7'595	35'174
Amortissements cumulés						
État 1.1	2'217	-	1'987	-	-	4'204
Amortissements	187	-	233	-	-	420
Sorties	-	-	-	-	-	-
État 31.12	2'404	-	2'220	-	-	4'624
Valeur comptable nette 31.12.2024	6'906	3'414	9'368	3'267	7'595	30'550

Capitaux étrangers à court terme**10 Autres dettes à court terme**

Ce poste concerne un montant emprunté pour faire face à un manque de liquidité ponctuel. Le portefeuille de titres sert de garantie envers la banque.

	31.12.2024	31.12.2023
Dettes bancaires à court terme (avance à terme fixe)	14'500	13'500
Total kCHF	14'500	13'500

11 Dettes à court terme résultant de prestations

La position « dettes envers des clientes et clients » renferme essentiellement des garanties de paiement dont le montant n'a pas encore été versé.

	31.12.2024	31.12.2023
Dettes envers des clientes et clients	1'122	1'350
Paiements anticipés de clientes et clients	43	28
Total kCHF	1'165	1'379

12 Autres dettes à court terme

Ce poste renferme les dettes envers des fournisseurs, les assurances sociales, les cantons, les communes et l'Administration fédérale des contributions.

	31.12.2024	31.12.2023
Dettes envers des tiers	2'154	3'105
Dettes envers TVA, impôts à la source, ALFA	71	82
Total kCHF	2'224	3'187

13 Provisions à court terme

Les provisions à court terme se composent des éléments suivants :

	Ventes et prestations
Provisions au 31.12.2022 (en kCHF)	56
Formation	209
Dissolution	-
Provisions au 31.12.2023 (en kCHF)	265
Formation	-
Dissolution	-105
Provisions au 31.12.2024 (en kCHF)	160

14 Passifs de régularisation

Ce poste renferme les salaires du personnel rémunéré à l'heure et les factures de fournisseurs à payer pour l'année 2024, les régularisations relatives aux assurances sociales, ainsi que les subventions des cantons et d'autres produits déjà reçus pour des prestations à fournir l'année suivante.

	31.12.2024	31.12.2023
Salaires à verser	843	731
Factures de fournisseurs à régler	226	274
Assurances sociales	37	163
Subventions des cantons pour l'année suivante	20	160
Produits pour prestations année suivante	55	51
Total kCHF	1'180	1'380

Capitaux étrangers à long terme**15 Dettes financières à long terme**

Ce poste se compose uniquement d'hypothèques pour les immeubles appartenant à l'organisation.

	31.12.2024	31.12.2023
Hypothèque à taux fixe de 2,4 % et durée résiduelle de moins de 5 ans	5'000	5'000
Hypothèques Saron à taux variable et durée indéterminée	10'000	10'000
Total kCHF	15'000	15'000

16 Provisions à long terme

Les provisions à long terme se composent des éléments suivants :

	Total	Vacances et heures suppl.	Non-atteinte LAI art. 74	Initiative inclusion
Provisions au 31.12.2022 (en kCHF)	1'844	1'844	-	-
Formation	65	65	-	-
Dissolution	-69	-69	-	-
Provisions au 31.12.2023 (en kCHF)	1'841	1'841	-	-
Formation	1'570	-	1'250	320
Dissolution	-184	-184	-	-
Provisions au 31.12.2024 (en kCHF)	3'227	1'657	1'250	320

Étant donné que Pro Infirmis est exemptée d'impôts, les provisions ne renferment pas d'impôts latents.

17 Capital des fonds

	31.12.2024	31.12.2023
Fonds des parrainages	2'284	2'275
Total fonds spéciaux	28'744	29'735
Total fonds soumis à l'usufruit	5'314	5'377
Total kCHF	36'342	37'387

Les fonds dont le montant s'élève à plus d'un million de francs sont énumérés au point 4. Tableau de variation du capital. Les actifs de Pro Infirmis qui constituent le capital des fonds affiché au bilan ne sont pas librement disponibles. Les moyens nécessaires au but des fonds sont pris en compte dans la planification des liquidités de Pro infirmis, et sont ainsi garantis. Il a donc été renoncé à afficher séparément les actifs concernés.

18 Capital de l'organisation

	31.12.2024	31.12.2023
Fonds d'innovation	4'895	4'675
Autre capital lié	3'847	2'671
Capital libre	37'810	35'917
Total kCHF	46'552	43'262

L'augmentation du capital de l'organisation durant l'exercice est due au résultat positif de 3'290 kCHF. Le fonds d'innovation a pour but le financement de projets novateurs, internes ou externes à Pro Infirmis, qui bénéficient aux personnes en situation handicap (+ 220 kCHF). L'attribution de 1'176 kCHF dans l'autre capital lié provient de legs durant l'exercice sous revue dans les cantons de Vaud, de Bâle et des Grisons. Finalement, 1'894 kCHF ont pu être attribués au capital libre.

6.2 Compte d'exploitation consolidé**19 Produits de la récolte de fonds**

Les produits de la récolte de fonds se composent des éléments suivants :

	2024	2023
Contributions	424	560
Dons/récolte de fonds non affectés	12'152	11'842
Dons/récolte de fonds affectés	859	880
Dons majeurs non affectés	1'554	1'651
Dons majeurs affectés	1'426	1'508
Apports provenant de successions non affectées	2'817	1'556
Apports provenant de successions affectées	-	19
Total kCHF	19'233	18'015

20 Subventions AI

Dans le cadre d'un contrat de prestations selon l'art. 74 LAI, Pro Infirmis fournit, en tant qu'organisation faitière, des prestations sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Ces prestations sont réglementées notamment par la « circulaire sur les subventions aux organisations de l'aide privée aux personnes handicapées ». Elles comprennent le conseil aux personnes en situation de handicap et à leurs proches, la mise en relation avec des services d'aide, l'accompagnement à domicile, le conseil en construction sans obstacles, la consultation juridique et d'autres services, et sont fournies par Pro Infirmis ou des organisations sous-contractantes. Les subventions AI que Pro Infirmis transmet à ces organisations (partenaires) sont comptabilisées en chiffres bruts, avec une contre-écriture au poste « charges clients et organisations handicap » (voir ch. 25). L'excédent de 1'250 kCHF à fin 2024 du contrat principal (voir ch. 16, non-atteinte LAI art. 74) est gardé pour la période contractuelle en cours. De plus, Pro Infirmis coordonne et fournit l'aide directe aux personnes en situation de handicap, selon la « circulaire concernant les prestations des institutions d'utilité publique au sens des art. 17 et 18 LPC ».

	2024	2023
Subventions AI contrat principal (art. 74 LAI)	31'523	32'081
Subventions AI (art. 74 LAI) partenaires	9'994	9'813
Subventions AI PAH (art. 17 LPC)	14'946	12'750
Total kCHF	56'464	54'645

21 Produits des prestations

Les produits des prestations se composent des éléments suivants :

	2024	2023
Accompagnement à domicile	4'012	3'927
Services de relève	1'679	1'826
Écoles d'autonomie	1'112	1'043
Projet d'inclusion restaurant Locarno	1'117	1'120
Divers	779	1'467
Formation pour adultes	456	467
Soutien administratif	190	239
Conseil spécialisé en assistance	427	471
Prestations pour des tiers	637	124
Loisirs/cours	215	182
Centres de jour	334	292
Conseil en construction sans obstacles	325	318
Services de transport	159	144
Total kCHF	11'441	11'620

22 Subventions de la Confédération, des cantons et des communes

Dans le cadre de contrats de prestations cantonaux, Pro Infirmis offre aux personnes en situation de handicap et à leurs proches un soutien dans des domaines tels que la gestion du quotidien, le logement, les transports, la formation, le travail et les loisirs, conformément aux directives des cantons. Au niveau communal également, il existe des offres définies par contrat et financées par les entités locales.

	2024	2023
Subventions des cantons	19'457	18'413
Subventions des communes	1'239	1'232
Subventions de la Confédération	75	-
Total kCHF	20'771	19'646

23 Autres produits

Ce poste renferme les éléments suivants :

	2024	2023
Autres produits des prestations	3'214	3'173
Produits des immeubles d'exploitation	129	126
Résultat provenant de créances	-17	4
Total kCHF	3'326	3'303

24 Charges de personnel

	2024	2023
Salaires	53'259	54'730
Charges d'assurances sociales	12'933	13'472
Autres charges de personnel	1'683	1'972
Prestations de travail de tiers	3'893	4'246 ¹
Total kCHF	71'768	74'420

¹ reclassé

Les charges d'assurances sociales, incluses dans les charges de personnel, se composent des éléments suivants :

	2024	2023
AVS/AI/APG/AC	3'442	3'526
ALFA + allocation d'entretien	1'271	1'341
Caisse de pensions	6'936	7'138
Assurance-accidents	344	485
Assurance d'indemnités journalières de maladie	940	982
Total kCHF	12'933	13'472

25 Charges pour clientes et clients et organisations du handicap

Les charges pour les clientes et clients et les organisations du secteur du handicap se composent des éléments suivants :

	2024	2023
Prestations d'aide aux personnes en situation de handicap (PAH)	14'096	14'883
Subventions AI aux organisations sous-contractantes	9'815	9'398
Charges ordinaires pour prestations d'aide	1'898	1'786
Contributions à organisations du handicap	1'089	744
Charges de transport	983	889
Achat marchandises projet d'inclusion restaurant Locarno	452	459
Écoles d'autonomie et centres de jour	149	145
Divers	228	214
Total kCHF	28'711	28'518

Concernant les subventions AI aux organisations sous-contractantes, voir ch. 20.

26 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation renferment les éléments suivants :

	2024	2023
Charges de locaux	4'758	4'464
Entretien immobilisations corporelles meubles	165	165
Charges de véhicules et de transport	197	182
Charges administration	2'263	2'402
Charges informatiques	3'118	2'759
Charges publicité et communication	2'396	4'201 ¹
Autres charges d'exploitation	114	115
Charges immeubles d'exploitation	424	421
Total kCHF	13'436	14'710

¹ reclassé

27 Amortissements des immobilisations d'exploitation

Les amortissements sont détaillés dans les tableaux des immobilisations aux chiffres 8 et 9.

28 Résultat financier

Le résultat financier se compose des éléments suivants :

	2024	2023
Autres produits financiers	69	47
Produits des titres	1'199	1'044
Gain de cours sur titres, réalisé	856	616
Gain de cours sur titres, non réalisé	4'533	3'893
Total résultat financier	6'657	5'600
Frais de tenue de dépôt/de compte	-311	-344
Charges financières pour financement par tiers	-245	-153
Perte de cours sur titres, réalisée	-51	-60
Perte de cours sur titres, non réalisée	-614	-774
Total charges financières	-1'221	-1'331
Total kCHF	5'436	4'269

29 Résultat des immeubles hors exploitation

Le résultat des immeubles hors exploitation se compose des éléments suivants :

	2024	2023
Produits des immeubles hors exploitation	1'535	1'470
Charges des immeubles hors exploitation	-458	-490
Amortissements des immeubles hors exploitation	-233	-233
Total kCHF	844	748

30 Autre résultat sans rapport avec les prestations

	2024	2023
Bénéfice vente immobilisations corporelles meubles	-	7
Perte vente immobilisations corporelles meubles	-13	-2
Total résultat vente immobilisations corporelles d'exploitation	-13	5
Produits exceptionnels	10	10
Total résultat exceptionnel	10	10
Total kCHF	-3	15

31 Variation du capital des fonds

Les fonds sont énumérés au point 4. Tableau de variation du capital.

	2024	2023
Attribution	-3'957	-4'978
Prélèvement	5'002	7'290
Total kCHF	1'045	2'312

32 Résultat annuel avant prélèvement sur capital de l'organisation

L'exercice 2024 boucle sur un bénéfice de CHF 3,3 mio. 1,9 mio. sont attribués au capital libre et CHF 1,4 mio. au capital lié (voir aussi chiffre 18 Capital de l'organisation).

	2024	2023
Résultat annuel kCHF	3'289	-4'567
Attribution/prélèvement capital lié	1'396	-613
Attribution/prélèvement capital libre	1'894	-3'954

6.3 Tableau de financement consolidé

Le tableau de financement présente le flux des fonds : il montre la variation des liquidités. Il fait état des opérations d'autofinancement, de financement par des capitaux étrangers et d'investissement. Les investissements ainsi que les mouvements financiers effectifs y figurent sous la forme de chiffres bruts. Les influences résultant de la consolidation sont éliminées.

7. Autres indications

Toutes les autres indications relatives à la présente annexe selon les RPC qui ne résultent pas directement des comptes annuels et des commentaires figurent ci-après.

7.1 Charges selon Swiss GAAP RPC 21, chiffre 22

Les charges de la récolte de fonds et les charges administratives ont été évaluées selon la méthode de la Zewo. Les charges administratives s'élèvent à 15'662 kCHF (année précédente 16'538 kCHF) (sans les subsides aux autres du handicap). Les charges de collecte de dons et de publicité pour la récolte de fonds se montent à 7'196 kCHF (année précédente 8'674 kCHF).

7.2 Indemnités destinées aux membres du Bureau et de la Direction

Les membres du Bureau reçoivent une indemnité forfaitaire par année et des jetons de présence pour chaque séance. Au cours de l'exercice 2024, les versements correspondant à ces indemnités se sont élevés à 85 kCHF (année précédente 76 kCHF). Sont contenues dans cette somme les indemnités de 15 kCHF par personne à la coprésidence, soit au total 30 kCHF (année précédente 30 kCHF). Les frais sont remboursés séparément sur la base des coûts effectifs. Les organes dirigeants ne bénéficient d'aucune autre indemnité. La masse salariale des six membres de la Direction s'est élevée en 2024 à 999 kCHF (année précédente 1'091 kCHF).

7.3 Prestations gratuites

Pro Infirmis a bénéficié en 2024 d'environ 11'300 heures de travail fourni par des bénévoles, dont une grande partie dans les cantons du Tessin et de Zurich. Ce chiffre ne comprend pas la collaboration des membres des comités cantonaux, qui s'engagent eux aussi à titre honorifique pour Pro Infirmis.

7.4 Transactions de donation et d'échange

En 2024, Pro Infirmis n'a pas effectué de transactions de donation ou d'échange importantes qui n'aient pas été enregistrées.

7.5 Opérations hors bilan

Les dettes suivantes au 31.12.2024, qui ne figurent pas au bilan, découlent de contrats de location à long terme :

	2024	2023
	kCHF	kCHF
Durée résiduelle de 1 à 2 ans	6'918	5'641
Durée résiduelle de 2 à 5 ans	5'030	5'900
Durée résiduelle de plus de 5 ans	3'930	4'944

En outre, 308 kCHF (année précédente 258 kCHF) sont déposés sur des comptes de garantie de loyer.

Comme garantie pour les dettes financières à court terme de 14'500 kCHF (année précédente 13'500 kCHF), des titres ont été mis en gage auprès de la banque.

7.6 Indications sur les engagements de prévoyance au sens de la RPC 16

	2024	2023
	kCHF	kCHF
Excédent/sous-couverture selon comptes annuels	1'547	–
Engagement économique de l'organisation	–	–
Contributions délimitées en fonction de la période	6'936	7'138
Charges de prévoyance dans charges de personnel	6'936	7'138

La caisse de pensions de l'association Pro Infirmis est gérée par une fondation propre à l'organisation ; elle est basée sur des plans de prévoyance avec primauté des cotisations. Au 31.12.2024, le personnel actif de Pro Infirmis Suisse comptait 756 personnes affiliées à la fondation (année précédente 777). La créance nette envers la caisse de pensions s'élève à 308 kCHF au 31.12.2024. Au 31.12.2024, le taux de couverture des avoirs de vieillesse atteignait 119,6 % (31.12.2023 : 111,6 %), compte tenu des réserves pour fluctuation des cours et du capital de fondation (pas de réserve de contributions de l'employeur).

7.7 Événements après le jour du bilan

Nous n'avons connaissance d'aucun événement advenu après le jour du bilan qui pourrait avoir une influence sur les comptes annuels 2024.

7.8 Indications sur la réalisation d'une gestion des risques

Le Bureau de Pro Infirmis a édicté des règles et principes de la gestion des risques. En outre, les responsabilités en matière de gestion des risques ont été définies. Les membres du Bureau et de la Direction ont procédé à l'analyse des risques en 2024 conformément à la politique de risque de Pro Infirmis. Le 3 décembre 2024, le Bureau a pris connaissance du rapport sur les risques présenté par la directrice et a émis un avis positif. Des mesures ont été définies pour parer de façon adéquate aux risques identifiés.

7.9 Dettes non portées au bilan

La subvention AI pour les prestations fournies selon l'art. 74 LAI est liée. Au moment de la clôture annuelle, il n'était pas encore connu si des moyens devaient être déposés dans un fonds art. 74 LAI et, le cas échéant, quel montant.

CONVISA®

Rapport de l'organ de révision à l'assemblée des délégués de

Pro Infirmis, Zürich

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Pro Infirmis (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, le compte de résultat consolidé, le tableau de variation du capital consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont pas soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Bureau. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, les comptes consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

CONVISA Revisions AG | Wirtschaftsprüfung

Herrengasse 14 | 6430 Schwyz | +41 41 810 48 60 | info@convisa.ch | convisa.ch

CONVISA®

Responsabilités du Bureau relatives aux comptes consolidés

Le Bureau est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation du groupe ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Au lieu de reprendre le texte sur fond gris ci-après dans le rapport d'audit, il est possible de renvoyer à une annexe du rapport d'audit ou au site Internet d'EXPERTSuisse (<http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>) contenant la description des responsabilités incombant à l'organe de révision.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 69b CC en relation avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Bureau.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Schwyz, le 25 mars 2025

CONVISA Revisions AG



Marcel Aeberhard
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable



Rétó Büeler
Expert-réviseur agréé

Annexes:

– Comptes annuels consolidés

2 von 2

Comptes individuels de l'association Pro Infirmis



9. Bilan de l'association

	31.12.2024	31.12.2023
Actifs (en kCHF)		
Liquidités	7'890	6'446
Titres	72'211	67'757
Créances résultant de prestations	3'726	3'495
Autres créances à court terme	426	355
Stocks	231	236
Actifs de régularisation	1'581	3'202
Actifs circulants	86'065	81'490
Immobilisations financières	158	304
Immobilisations corporelles meubles	2'629	3'502
Immobilisations corporelles immeubles	30'550	30'970
Actifs immobilisés	33'337	34'776
Total des actifs	119'402	116'266
Passifs (en kCHF)		
Dettes financières à court terme	14'500	13'500
Dettes à court terme résultant de prestations	1'165	1'379
Autres dettes à court terme	2'224	3'190
Provisions à court terme	160	265
Passifs de régularisation	1'177	1'377
Capitaux étrangers à court terme	19'227	19'711
Dettes à long terme portant intérêt	15'000	15'000
Autres dettes financières à long terme parties liées	3'503	3'369
Provisions à long terme	3'227	1'841
Capitaux étrangers à long terme	21'730	20'210
Capital des fonds affectés	34'639	35'828
Total capitaux étrangers	75'596	75'749
Capital lié (avant attribution/prélèvement)	7'346	7'958
Capital acquis (report de l'année précédente)	33'172	37'126
Résultat annuel	3'289	-4'567
Capital de l'organisation	43'806	40'517
Total des passifs	119'402	116'266

10. Compte d'exploitation de l'association

	2024	2023
Produits d'exploitation (en kCHF)		
Produits de la récolte de fonds	19'233	17'903
Subventions AI	56'464	54'645
Produits des prestations	11'441	11'620
Subventions des cantons et des communes	20'711	19'646
Autres produits	3'351	3'323
Total des produits d'exploitation	111'259	107'136
Charges d'exploitation (en kCHF)		
Charges de personnel	-71'768	-74'420 ¹
Charges pour clients et organisations du handicap	-28'568	-28'294
Autres charges d'exploitation	-13'433	-14'732 ¹
Amortissements des immobilisations d'exploitation	-1'349	-1'491
Total des charges d'exploitation	-115'118	-118'936
Résultat d'exploitation en kCHF	-3'859	-11'800
Produits financiers	6'281	5'281
Charges financières	-1'162	-1'268
Résultat financier	5'119	4'013
Produits des immeubles hors exploitation	1'535	1'470
Charges des immeubles hors exploitation	-691	-723
Résultat des immeubles hors exploitation	844	748
Autre résultat sans rapport avec les prestations	-3	15
Résultat avant variation du capital des fonds en kCHF	2'100	-7'025
Variation du capital des fonds	1'189	2'458
Résultat annuel avant prélèvement sur capital de l'organisation en kCHF	3'289	-4'567

¹ reclassé

11. Bases de la présentation des comptes

Les comptes de l'association Pro Infirmis sont établis conformément aux dispositions du droit suisse en matière de présentation des comptes (CO). Les principaux postes de clôture sont inscrits au bilan de la manière suivante :

Titres : les titres figurent au bilan à la valeur vénale.

Immobilisations corporelles immeubles : les immeubles d'exploitation sont évalués à la valeur d'acquisition ou à la valeur vénale au moment de l'apport, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'exploitation. La durée de vie ou d'amortissement estimée est de 50 ans.

Le capital des fonds affectés est affiché dans le poste des capitaux étrangers.

12. Commentaires sur les postes du bilan et du compte d'exploitation

Titres

Les titres renferment des placements de capitaux réalisables à court terme, sous forme d'actions et d'obligations. En 2024, la performance nette a été de 7,7 % (année précédente 6,6 %).

Le poste « titres gérés à titre fiduciaire » correspond à la fortune de la Charlotte und Hans Haller-Stiftung. Une fois par année, la part correspondante du rendement total de la fortune de Pro Infirmis est soit créditée, soit imputée à la fondation.

	31.12.2024	31.12.2023
Titres réalisables à court terme	68'708	64'387
Titres gérés à titre fiduciaire	3'503	3'369
Total kCHF	72'211	67'757

Immobilisations corporelles immeubles

Les immobilisations corporelles immeubles figurant dans les comptes consolidés appartiennent entièrement à Pro Infirmis. Nous renvoyons donc au chapitre 6.1 chiffre 9. Une partie des immeubles est grevée d'hypothèques. La valeur comptable de ces immeubles se monte à 19'585 kCHF (année précédente 19'924 kCHF).

Dettes financières à court terme

Ce poste concerne un montant emprunté pour faire face à un manque de liquidité ponctuel.

Autres dettes à court terme

Ce poste renferme les dettes envers des fournisseurs, les assurances sociales, les cantons, les communes et l'Administration fédérale des contributions.

Autres dettes financières à long terme parties liées

Il s'agit là de la fortune de la Charlotte und Hans Haller-Stiftung, gérée à titre fiduciaire.

Fonds affectés

	31.12.2024	31.12.2023
Fonds des parrainages	2'283	2'275
Fonds spéciaux	27'842	28'976
Fonds soumis à l'usufruit	4'514	4'577
Total kCHF	34'639	35'828

Les actifs de Pro Infirmis qui constituent le capital des fonds affiché au bilan ne sont pas librement disponibles. Les moyens nécessaires au but des fonds sont pris en compte dans la planification des liquidités de Pro infirmis, et sont ainsi garantis. Il a donc été renoncé à afficher séparément les actifs concernés.

Charges de personnel

Les charges de personnel indiquées dans les comptes consolidés proviennent exclusivement de Pro Infirmis. Nous renvoyons donc au chapitre 6.2 chiffre 24.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation renferment les éléments suivants :

	31.12.2024	31.12.2023
Charges de locaux	4'758	4'464
Entretien immobilisations corporelles meubles	165	165
Charges de véhicules et de transport	195	182
Charges administration	2'260	2'398
Charges informatiques	3'118	2'759
Charges publicité	2'396	4'201 ¹
Autres charges d'exploitation	114	140
Charges immeubles d'exploitation	425	421
Total kCHF	13'433	14'732

¹ reclassé

Résultat des immeubles hors exploitation

Le résultat des immeubles se compose des éléments suivants :

	31.12.2024	31.12.2023
Produits des immeubles hors exploitation	1'535	1'470
Autres charges des immeubles hors exploitation	-458	-490
Amortissements des immeubles hors exploitation	-233	-233
Total kCHF	844	748

13. Autres indications

Pro Infirmis est une association. Son siège se trouve à Zurich. En 2024, Pro Infirmis comptait 520 postes à plein temps rémunérés au mois (année précédente : 542) et 93 postes à plein temps rémunérés à l'heure (année précédente : 97). Du fait de la composition, définie dans les statuts, de leurs conseils de fondation respectifs, les fondations « Charlotte und Hans Haller Stiftung » et « Marchesa Esther Medici del Vascello Stiftung » sont entièrement contrôlées par Pro Infirmis. Ces deux fondations ne sont pas incluses dans les comptes individuels de l'association Pro Infirmis. Les dettes suivantes au 31.12.2024, qui ne figurent pas au bilan, découlent de contrats de location à long terme :

	2024	2023
	kCHF	kCHF
Durée résiduelle de 1 à 2 ans	6'918	5'641
Durée résiduelle de 2 à 5 ans	5'030	5'900
Durée résiduelle de plus de 5 ans	3'930	4'944

En outre, 308 kCHF (année précédente 258 kCHF) sont déposés sur des comptes de garantie de loyer.

Comme garantie pour les dettes financières à court terme de 14'500 kCHF (année précédente 13'500 kCHF), des titres ont été mis en gage auprès de la banque. L'autre résultat sans rapport avec les prestations renferme divers petits postes hors période. Alors que les comptes individuels de l'association Pro Infirmis sont soumis aux dispositions du droit suisse en matière de présentation des comptes sur la base du Code des obligations, les comptes consolidés de Pro Infirmis sont présentés selon les Swiss GAAP RPC. Conformément à l'art. 961d, al. 1, CO, il a été renoncé aux mentions supplémentaires dans l'annexe, au tableau des flux de trésorerie et à l'établissement d'un rapport annuel.

CONVISA®

Rapport de l'organ de révision à l'assemblée des délégués de

Pro Infirmis, Zürich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Pro Infirmis (l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Bureau. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, les comptes consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

CONVISA Revisions AG | Wirtschaftsprüfung

Herrengasse 14 | 6430 Schwyz | +41 41 810 48 60 | info@convisa.ch | convisa.ch

CONVISA®

Responsabilités du Bureau relatives aux comptes annuels

Le Bureau est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Bureau est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Bureau a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Au lieu de reprendre le texte sur fond gris ci-après dans le rapport d'audit, il est possible de renvoyer à une annexe du rapport d'audit ou au site Internet d'EXPERTSuisse (<http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>) contenant la description des responsabilités incombant à l'organe de révision.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 69b CC en relation avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Bureau.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Schwyz, le 25 mars 2025

CONVISA Revisions AG



Marcel Aeberhard
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable



Rétó Büeler
Expert-réviseur agréé

Annexes:

– Comptes individuels de l'association Pro Infirmis

2 von 2



Nous remercions

nos donatrices et donateurs, les entreprises partenaires, les fondations donatrices, l'Office fédéral des assurances sociales, le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées, les cantons et les communes pour leur soutien généreux à nos prestations et projets.

Nous remercions nos collaboratrices et collaborateurs de leur engagement sans faille pour l'inclusion.

Merci aussi à nos clientes et à nos clients pour leur confiance en notre travail et notre organisation.

Impressum :

Rédaction et édition
Pro Infirmis
Feldeggstrasse 71
8008 Zurich

Tél. 058 775 20 00
contact@proinfirmis.ch

IBAN CH96 0900 0000 8002 2222 8

proinfirmis.ch

